

COMMUNE DE
SARRIANS
VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 15 avril 2023

N° 11	FINANCES - BUDGET ANNEXE DU CAMPING : COMPTE ADMINISTRATIF 2022
-------	--

Rapporteur : Monsieur Fabrice WERTHE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale envoyée le 11 avril 2023 sous la présidence de Madame Anne-Marie BARDET, Maire.

En exercice : 29

Présents (13) : BARDET Anne-Marie, FLAGEAT Patrice, RICHARD-FLORES Stéphanie, CARRETIER Alain, BOURRET Stéphane, MASTICE Mireille, CARAMICO Marc, LUIGGI Florence, WERTHE Fabrice, LUIGGI Jean-François, MERCIER Sandrine, BORDIGA Sabrina, GRAS Corinne

Absents excusés (7) : FABRE Maurice (donne pouvoir à CARAMICO Marc), FRANQUET Audrey (donne pouvoir à WERTHE Fabrice), GAALOUL Mohamed (donne pouvoir à LUIGGI Jean-François), GARCIA CACERES Sandra (donne pouvoir à LUIGGI Florence), HAOUZI Fatima (donne pouvoir à BARDET Anne-Marie), LOISEAU Arnauld (donne pouvoir à FLAGEAT Patrice), REDONDO Belinda (donne pouvoir à GRAS Corinne)

Absents (9) : RAMBOURE Sébastien, TELL Charles, KORMANYOS Alexandre, DERIVE Annie, BUSCA Corinne, SERVONNAT Brigitte, ADAM Denis, BRUNEL Paul, MARINELLI Béatrice

Secrétaire de séance : Stéphane BOURRET

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs au vote du compte administratif,
VU l'instruction budgétaire M14,**

Aux termes de l'article L1612-12 susvisé, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable communal. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Maire. Ce dernier peut assister à la séance mais il doit se retirer au moment du vote. Il n'entre pas en compte dans le nombre des membres requis pour délibérer.

Le compte administratif est déposé à la mairie où tout habitant ou contribuable peut en prendre communication (CGCT art L 2313-1).

Le compte administratif 2022 du budget annexe du camping fait apparaître pour ladite année un déficit de fonctionnement de -18 822.24 € et un excédent d'investissement de 3 6 81.37 €. Le résultat de clôture s'élève à -7 478.11 € en fonctionnement et à 30 218.68 € en investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, (Madame le Maire se retire au moment du vote)

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe du camping joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Anne-Marie BARDET

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes Cedex 09) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Toute personne qui saisit le juge administratif doit s'acquitter d'une contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts, à l'exception des personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle et des référés libérés (article L521-2 du CJA). A défaut de son paiement, la demande sera déclarée irrecevable.

Délibération affichée le :

Mise en ligne le :

Département de Vaucluse

Commune de Sarrians

RESULTATS
BUDGET ANNEXE CAMPING 2022

SECTION	Résultats de clôture précédent	Part affectée à l'investissement en 2022	Repris au BP 2022	Exercice 2022 Total Recettes	Exercice 2022 Total Dépenses	Résultats Exercice 2022	Résultats de clôture 2022
INVESTISSEMENT	26 537,31		26 537,31	3 681,37	0,00	3 681,37	30 218,68
FONCTIONNEMENT	11 344,13		11 344,13	64 801,59	83 623,86	-18 822,27	-7 478,14
Cumul des Sections	37 881,44		37 881,44				22 740,54

le résultat de clôture 2022 devrait basculer sur le budget communal: invest au 001 Recettes invest

fonction au 002 Recettes fonction

MAJ le 23/03/2023

Budget dissout au 31/12/2022

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Compte Administratif 2022

Fonctionnement Dépenses			
Chap.	Libellé	Crédit ouvert	Réalisé
002	Déficit de fonctionnement antérieur reporté		
011	Charges à caractère général	23 720,00	22 650,43
012	Charges de personnel	56 624,13	56 624,00
014	atténuation de produits	700,00	496,76
023	Virement à la section d'investissement		
65	Autres charges de gestion courante	250,00	171,30
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	50,87	0,00
69	impôts sur bénéfices et assimilés		
042	Opérations d'ordre entre sections	3 700,00	3 681,37
Total des dépenses de Fonctionnement		85 045,00 €	83 623,86 €

Fonctionnement Recettes			
Chap.	Libellé	Crédit ouvert	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	11 344,13	
70	Produits des services	72 900,00	63 789,87
73	Impôts et taxes	700,00	780,54
77	Produits exceptionnels	50,87	30,79
75	Autres produits de gestion courante	50,00	200,39
Total des recettes de Fonctionnement		85 045,00 €	64 801,59 €

Résultat d'exercice 2022 en section de fonctionnement

-18 822,27 €

Investissement Dépenses			
Chap.	Libellé	Crédit ouvert	Réalisé
001	Déficit antérieur d'investissement		
041	Opérations patrimoniales		
16	Emprunts dettes assimilés		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	30 237,31	0,00
23	Immobilisations en cours		
020	Dépenses imprévues d'investissement		
Total des dépenses d'Investissement		30 237,31	0,00 €

Investissement Recettes			
Chap.	Libellé	Crédit ouvert	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	26 537,31	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		
040	Opérations d'ordre entre sections	3 700,00	3 681,37
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations fonds de réserve		
13	Subventions d'investissement		
Total des recettes d'Investissement		30 237,31 €	3 681,37 €

Résultat d'exercice 2022 en section d'Investissement

3 681,37 €

Résultat de clôture en Section de Fonctionnement 2022	-7 478,14 €
Résultat de clôture en Section d'Investissement 2022	30 218,68 €
Affectation du résultat en Investissement à prévoir au BP 2023	0,00 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

FONCTIONNEMENT

Le **résultat d'exercice 2022 est déficitaire de - 18 822.24 €** (en 2021 il était excédentaire de 7544.84 €) et le **résultat de clôture est déficitaire de - 7478.11 €** (contre un excédent de 11 344.13 € en 2021).

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement les charges à caractère général, chapitre 011 (montant réalisé en 2022 : 22 650.43 €) et les charges de personnel, chapitre 012 (montant réalisé : 56 624.00 €).

Les recettes de fonctionnement proviennent pour la quasi-totalité du chapitre 70, produit des services : elles s'élèvent à 63 789.87 €

INVESTISSEMENT

Le **résultat d'exercice 2022 est excédentaire de 3 681.37 €** (en 2021 il était excédentaire de 3001.83 €) et le **résultat de clôture s'élève à 30 218.68 €** (contre 26 537.31 € en 2021).

Les recettes d'investissement sont les opérations d'ordre (amortissement des biens) pour un montant de 3681.37 €, ainsi que le solde d'exécution d'investissement reporté de 2021 soit 26 537.31 €

La dette

Le budget annexe du camping n'a pas d'emprunt en cours.

CONCLUSION

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la gestion de la saison touristique du camping.

Une convention de délégation de service public est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023.

De ce fait, le budget Annexe du Camping est dissout au 31 décembre 2022.

Le résultat de clôture 2022 est donc transféré sur le budget principal.